



SYNTHÈSE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

URPS INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE

5 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
02 40 69 19 75
contact@urps-idel-paysdelaloire.fr

LES TEMPS FORTS 2022

FÉVRIER

1/02 : webinaire Diab'enfants organisé en partenariat avec le CHU. Objectif ? Faciliter la prise en charge des enfants diabétiques scolarisés.

1/02 : webinaire URPS Infirmiers France « *Infirmier, gérer le Covid au quotidien* ». Il s'agit du 1er projet porté par plusieurs URPS Infirmiers de France.

24/02 : webinaire « *Mon Espace Santé et Téléconsultation* » pour présenter les évolutions aux infirmiers libéraux.

MARS

29/03 : webinaire de présentation du « *BSI : le bilan de soins infirmiers* » avec l'objectif d'accompagner les infirmiers dans ce nouveau bilan au forfait, dans la prise en charge de la dépendance à domicile.

AVRIL

Lancement du projet Interprétariat grâce au soutien de l'ARS dans l'objectif de faciliter l'arrivée et la prise en charge des réfugiés Ukrainiens.

MAI

1ère publication du RETEX Covid pour évaluer la globalité des actions conduites par l'URPS Infirmiers pendant cette période de crise sanitaire.

JUIN

2/06 : rencontre des médecins régulateurs du Centre 15, avec les URPS de la Région pour présenter notre profession.

6/06 : lancement du dispositif Renfort EHPAD pour permettre aux infirmiers libéraux de répondre aux besoins en vacation des EHPAD et permettre le maintien des activités des établissements en difficulté.

JUILLET

11/07 : lancement du dispositif d'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 de la Mayenne pour les demandes des patients qui résident en EHPAD.

⚠️ AOÛT

3/08 : visite de M. François BRAUN, Ministre de la Santé et de la Prévention, à l'occasion du lancement du dispositif d'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 sur la Loire-Atlantique et la Sarthe.

8/08 : lancement du dispositif d'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 sur ces 2 départements.

LES TEMPS FORTS 2022

SEPTEMBRE

30/09 : fin de l'ensemble des mesures estivales.

OCTOBRE

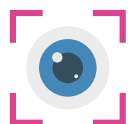
1/10 : lancement du dispositif Persidel pour la prise en charge infirmière des soins non programmés sur le secteur du sud de l'agglomération nantaise.

NOVEMBRE

25/11 : relance du dispositif d'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 de la Sarthe

DÉCEMBRE

5/12 : lancement du dispositif dérogatoire pour l'appui des infirmiers libéraux au Centre 15 sur la Sarthe, permettant une réponse infirmière pour la prise en charge des soins non programmés sur 100% du territoire en journée en semaine.



LA VENUE DE FRANÇOIS BRAUN, MINISTRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Le Ministre de la Santé et de la Prévention, M. François BRAUN a souhaité rencontrer l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire lors de sa visite à Nantes en août 2022.

Au cours de cette heure d'échanges dans les locaux de l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire, les représentants de l'URPS ont pu échanger sur la place des infirmiers libéraux dans la prise en charge des soins non programmés et soulever avec M. le Ministre de la Santé, les freins et leviers pour permettre la mobilisation des infirmiers libéraux dans le dispositif d'appui aux Centres 15.

En présence de l'ARS des Pays de la Loire, de la délégation territoriale de Loire-Atlantique, de l'Assurance Maladie, du Conseil de l'Ordre des Infirmiers, de l'Association des Régulateurs Libéraux (ARL), les échanges ont été riches et constructifs.

Cette initiative ministérielle est une belle reconnaissance pour la profession.



Copyright : Ministères sociaux / DICOM / Mathieu Pattier / Sipa

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS

MISSIONS

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) de 2009, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre.



REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ



ACCOMPAGNER LES 3 400 INFIRMIERS LIBÉRAUX LIGÉRIENS DANS LEUR QUOTIDIEN



TRAVAILLER AVEC LES URPS ET STRUCTURES RÉGIONALES



VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, À TRAVERS LES PROJETS INNOVANTS

02. REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS



L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire. Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé. Cette année, cette représentation des élus a engagé 153h de travail, plus particulièrement dans les instances suivantes :

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers).



COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION (CSP)



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'ORGANISATION DES SOINS (CSOS)

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)

Les CTS de la région ont pour objet l'exercice de la démocratie en santé de proximité et la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation.

Quels objectifs ?

- identifier les besoins sur les territoires ;
- élaborer des propositions visant à améliorer la réponse aux besoins des populations, notamment sur l'organisation du parcours de santé.

Dans quels champs ?

- santé publique, prévention, promotion de la santé, santé mentale et offre de soins, soins de premier recours, hospitalisation et accompagnement médico-social.

LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département, et ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné (MSP, CPTS...).

LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

L'URPS Infirmiers a participé aux travaux de déploiement des DAC, au titre de l'URPS Infirmiers et ou de l'InterURPS. L'objectif étant de permettre un déploiement des dispositifs d'appui à la coordination adaptés aux professionnels de santé libéraux. La plupart des DAC de la région ont constitué leur gouvernance au cours de cette année 2022. Actuellement, 4 des 5 départements de la région ont un DAC actif.

Pour en savoir plus sur le DAC de votre département, cliquez ci-dessous :

- [DAC 44](#)
- [DAC 85](#)
- DAC 53, DAC 72 et DAC 49 : pas de site internet

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) a pour objectif « d'apporter une réponse à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire ». L'expérimentation du SAS a été lancée en 2021 en Loire-Atlantique et en Sarthe.

Objectifs 2023/2024 ?

- La généralisation du SAS sur tous les départements ;
- L'ouverture à venir, notamment pour les infirmiers.

Les infirmiers ont un rôle majeur dans ce dispositif et dans cette logique, des expérimentations sont déjà en cours : Persidel (1) et l'appui au Centre 15 (2).

Pour en savoir plus sur toutes les instances où siège votre URPS, découvrez le [rapport complet](#).

(1) et (2) : présenter page 7 et 3

03. PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

LE DISPOSITIF RENFORT EHPAD

L'objectif de ce dispositif ?

Mobiliser les infirmiers libéraux pour faciliter l'affectation des vacances à pourvoir dans les EHPAD de la région.

Quand ?

Du 6 juin au 30 septembre 2022.

Quel modèle organisationnel ?

Un salarié de l'URPS recevait les demandes de vacances éligibles recensées par les délégations territoriales de l'ARS et, recherchait parmi les volontaires, un IDEL disponible. Le salarié assurait ensuite la mise en lien de l'IDEL et de l'établissement.

Au total ce sont plus de 110 vacances pourvues.



LE DÉPLOIEMENT DES ASTREINTES EN EHPAD SUR L'AGGLOMÉRATION DE LAVAL



Face aux tensions RH enregistrées dans les EHPAD et la saturation des services d'urgence, l'URPS, avec la délégation territoriale de la Mayenne, a organisé un planning de permanence en positionnant un infirmier d'astreinte en soirée, mobilisable par le Centre 15 pour un résident en EHPAD.

L'URPS a organisé le planning des volontaires et mis en place un numéro unique pour transférer l'appel du Centre 15 vers l'infirmier de permanence du lundi au vendredi de 20h à 00h. Ce dispositif a été déployé du 11 juillet au 2 septembre.

LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DES MESURES DE LA MISSION FLASH POUR LES SOINS URGENTS ET NON PROGRAMMÉS POUR L'ÉTÉ 2022



Le 30 juin 2022 : publication du rapport de la mission flash sur les urgences et les soins non programmés

Le 10 juillet 2022 : publication de l'instruction relative à la mise en oeuvre opérationnelle des mesures de la mission flash

La recommandation n°16, intitulée « Mobiliser les infirmiers libéraux volontaires pour assurer une réponse aux SNP à la demande de la régulation médicale du SAMU-SAS » a été déployée en Loire-Atlantique et en Sarthe.



Le dispositif arrêté le 30 septembre, a été relancé le 25 novembre uniquement sur la Sarthe. En complément du dispositif prévu dans la recommandation, les infirmiers de proximité pouvaient être sollicités par le Centre 15 pour prendre en charge les patients. Un protocole d'accord dérogatoire signé avec la CPAM 72 permettait d'appliquer la rémunération dérogatoire de l'instruction sur les horaires hors astreinte. 83% des patients sont restés à domicile.

04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

En InterURPS

Contribuer à la vie de l'InterURPS

L'association InterURPS (médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, est née de la volonté des URPS de mener une réflexion commune autour de l'exercice coordonné et des pratiques pluridisciplinaires. L'association s'attache à promouvoir une interprofessionnalité innovante et respectueuse de chaque identité métier. Elle valorise l'activité libérale tout en mettant en exergue le rôle primordial du professionnel de santé de ville dans le virage ambulatoire.



Participer au développement de l'exercice coordonné

L'interURPS poursuit sa mission de facilitation et son accompagnement auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. Elle accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance maladie.

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire



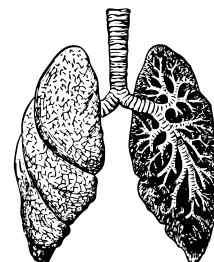
La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé.



Avec les URPS : en pluriprofessionnel

BPCO

Suite à la publication du Livre blanc « Faire de la BPCO une urgence de santé publique pour le quinquennat », les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes, Médecins et Infirmiers ont souhaité s'associer pour engager un travail pour améliorer les parcours des patients concernés. Ce parcours permet d'illustrer les recommandations HAS, en indiquant toutes les prises en charge possible du patient.



Avec les autres structures régionales

L'Association ESP CLAP (EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT)



L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDEL dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.

En Pays de la Loire, il existe un dispositif expérimental dénommé l'ESP CLAP, Équipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient. L'URPS Infirmiers, avec l'URPS Médecins est à l'initiative de la construction de l'association et reste un membre actif du Bureau et du Conseil d'Administration.



Les URPS Infirmiers de France

Depuis 2019, les URPS Infirmiers de France se réunissent régulièrement dans un objectif d'échange de pratiques, de mutualisation et de capitalisation. Des rencontres régulières sont organisées.

En 2022, deux rencontres ont eu lieu et un webinaire a été organisé pour tous les infirmiers libéraux sur le thème "Infirmier, gérer le Covid au quotidien".

En parallèle, coordonnateurs et chargés de missions organisent régulièrement des échanges de pratiques, en visioconférence.

05. ACCOMPAGNER LES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

BOITE À OUTILS

En 2020, l'URPS avec le soutien de l'Assurance Maladie, a mis en ligne une boîte à outil permettant de diffuser des informations fiables et pratiques à destination des infirmiers. La mise à jour de cette boîte à outil est constante

INTERPRÉTARIAT

Pour faciliter l'accueil des réfugiés Ukrainiens, l'ARS des Pays de la Loire a proposé à l'URPS Infirmiers de financer le service interprétariat, déjà disponible pour les médecins et les pharmaciens. Le service interprétariat, permet aux professionnels de santé d'avoir un traducteur en ligne, spécialisé dans la traduction médicale. Plus de 180 langues sont disponibles. Pour en bénéficier, les infirmiers doivent s'inscrire auprès de l'URPS Infirmiers. Pour en savoir plus et vous inscrire, cliquez ici.



COVID



Le début de l'année 2022 a été fortement marqué par le Covid. Cependant, la stratégie « Tracer, alerter, protéger » a évolué, et les centres de vaccination ont progressivement fermé. L'activité liée au Covid est donc allée en diminuant au sein de l'URPS sur cette année 2022.

La cellule Covid, constituée dès 2020 est restée active jusqu'en juin 2022 pour maintenir l'activité liée à la VDSI, au téléconseil et une veille juridique et d'informations.

En parallèle, cette année 2022 a été l'occasion d'analyser la réponse faite par l'URPS Infirmiers à cette situation de crise. Un RETEX et une synthèse ont été conduits et diffusés.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ

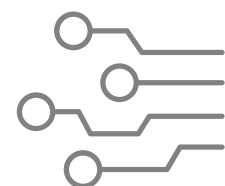


Le numérique en santé est un sujet sensible pour les infirmiers. De nombreuses évolutions sont en cours. L'URPS est donc présente auprès des partenaires au sein des comités numériques. En parallèle, l'URPS accompagne les Infirmiers pour leur transmettre les informations essentielles sur ces évolutions.

L'accompagnement au déploiement du BSI

Le Bilan de Soins Infirmiers (BSI) permet à l'infirmier, à la suite d'une prescription de soins pour dépendance, de faire une évaluation de l'état de santé du patient dépendant afin d'établir un plan de soins infirmiers personnalisé. Le BSI concernait auparavant seulement les patients dépendants de 90 ans et plus.

Ainsi, le BSI représente un enjeu pour la profession et l'URPS doit accompagner les professionnels dans ce changement de pratique.



06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

D-NUT

Le premier semestre a été consacré à la dispensation des formations. Les professionnels, à travers leurs évaluations, se sont montrés très satisfaits. Cette satisfaction s'est traduite par un fort taux d'engagement via la signature des conventions.



Au total, ce sont 49 infirmiers libéraux qui ont signé les conventions d'engagement.

Durant le second semestre, l'URPS a accentué sa communication auprès des structures d'exercice coordonné. L'objectif étant d'aller vers les professionnels et d'adapter les échanges en fonction des problématiques de territoire.

Une enquête a été diffusée auprès des infirmiers libéraux de la région pour identifier les freins et les leviers à la mise en œuvre du parcours D-NUT. Les principales difficultés rencontrées sont relatives à l'utilisation des outils numériques (application et solution régionale parcours) ainsi qu'au temps de coordination. Les points positifs sont la création d'un réseau pluriprofessionnel, le financement de la coordination et des interventions non conventionnées ainsi que les outils.



25
patients repérés

15
patients inclus

PERSIDEL



L'URPS Infirmiers et l'Assdil (3) ont déployé le dispositif Persidel dont les objectifs étaient de :

- faciliter la recherche d'un cabinet IDEL pour les services hospitaliers, EHPAD, médecins et patients ;
- permettre une réponse aux demandes de soins sur le territoire 24h/24h ;
- organiser et anticiper la logistique nécessaire à la réalisation des soins infirmiers ;
- garantir aux résidents du territoire un accès aux soins infirmiers à toutes heures ;
- éviter ou diminuer les temps d'hospitalisation en vue de diminuer les coûts, et permettre au patient un retour sécurisé au domicile.

Le déploiement opérationnel : organisation d'un planning d'astreinte prévoyant un IDEL d'astreinte le soir et le week-end sur le territoire sud de l'agglomération nantaise.



Ce sont 22 infirmiers qui se sont portés volontaires et 100% du planning d'astreinte a été pourvu en 2022. Pour plus d'informations, rendez-vous sur la [page dédiée](#) de notre site Internet.

Découvrez le [rapport d'activité 2022 complet](#)

(3) L'ASSDIL : l'Association Des Infirmiers Libéraux du Sud-Loire a été créée le 10 septembre 2020, suite à une dynamique professionnelle des infirmières libérales sur les communes de REZÉ et BOUGUENAIS dans la prise en charge des patients atteints de la Covid-19.